

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 mars 2022	N° 2022-183

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16

M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 mars 2022	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Ville et Quartiers en Renouvellement	N° 2022-183

Programmation des crédits d'investissement de la politique de la ville au titre de la construction/réhabilitation d'équipements de proximité et des études dans les quartiers prioritaires et de veille - Participation de Bordeaux Métropole - Contrat de ville métropolitain - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis la signature du contrat de ville métropolitain et l'adaptation du règlement d'intervention de la politique de la ville par délibération n°2015/750 du 27 novembre 2015, et de sa modification approuvée par délibération n°2019/466 du 12 juillet 2019, Bordeaux Métropole soutient les projets de construction et/ou réhabilitation d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires et de veille. Cet effort en faveur des habitants les plus fragiles, aux côtés des villes, de l'État et des autres partenaires du contrat de ville, a d'ores et déjà permis de financer plusieurs équipements structurants :

- la Maison de l'emploi de Villenave d'Ornon (Sarcignan),
- l'étude et l'extension du gymnase COSEC de Saïge à Pessac,
- la création d'un pôle parentalité à Lormont Génicart,
- la construction d'une maison de la petite enfance et une étude stratégique sur l'avenir du quartier Yser Pont de Madame à Mérignac,
- la réhabilitation et l'extension d'un pôle animation et lien social, la restructuration du groupe scolaire Rosa Bonheur à Bassens (travaux en cours),
- la salle des fêtes du Grand parc, la construction du gymnase Ginko et la réhabilitation de la piscine Galin à Bordeaux,
- la réhabilitation du foyer de football à Gradignan,
- la rénovation des tennis du quartier de Thouars à Talence.

Au total, depuis 2016, le soutien de la Métropole à l'ensemble de ces projets s'est élevé en crédits de paiement à 3 981 128,86 €.

Ce programme d'investissement en faveur des quartiers se poursuit cette année avec quatre nouveaux projets pour trois communes : Talence, quartier de Thouars, la maison des solidarités et la réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps, Floirac la rénovation des infrastructures sportives de la plaine de la Burthe et Mérignac, quartier Yser-Pont de Madame, le pôle territorial de coopération jeunesse, déjà inscrit dans la programmation depuis 2018, mais qui a pris du retard.

1. Rappel sur le règlement d'intervention de la politique de la ville

Le règlement permet la participation de la Métropole au financement de la construction ou de

la réhabilitation d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires ou de veille, ou à proximité de ces quartiers et bénéficiant majoritairement aux habitants de ces quartiers.

Il peut s'agir d'équipements culturels, sportifs, de loisirs ou de structures permettant de répondre aux priorités de lien social, d'accès aux droits, d'accès à l'emploi, définies au sein du contrat de ville. Ces projets d'équipements sont conformes aux objectifs des conventions territoriales des communes et figurent au sein de ces conventions. Ils sont également inscrits dans les contrats de codéveloppement.

La Métropole intervient à hauteur de 20 % du coût des travaux et des études, avec un plafond fixé à 500 000 euros par opération, et pour les projets accompagnés par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) ou en Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM), ce plafond est porté à 1 000 000 €, sous forme de participation versée directement aux communes qui en assurent la maîtrise d'ouvrage.

L'enveloppe consacrée à cette participation s'élève à 5 M€ sur la durée du contrat, soit 1 million d'euros par an en crédits de paiement, jusqu'en 2020.

Le dispositif arrivant à son terme, il est proposé de retenir les quatre projets proposés par les communes de Talence, Floirac, Mérignac pour une enveloppe finale du dispositif de 5 338 266,10 €, compte tenu de l'intérêt de ces projets.

2. Les projets proposés

Trois communes ont sollicité Bordeaux Métropole en 2021 pour participer au financement de leur projet d'équipement de proximité.

2.1 - Talence quartier de Thouars création d'une maison des nouvelles solidarités

La ville de Talence a constaté l'accentuation de la précarité dans le quartier de Thouars malgré la rénovation urbaine et le désenclavement du quartier. Aussi, elle souhaite centrer ses actions notamment sur le développement économique, humain et social.

Aujourd'hui des associations sont présentes sur le territoire mais sont disséminées spatialement. Elles ne se connaissent pas et n'œuvrent pas ensemble.

L'objectif de ce projet est donc de réhabiliter et d'étendre les ateliers du Dôme, situé au sein du quartier de Thouars, pour en faire un lieu de partage et de vie commune à un certain nombre d'associations, intervenant dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Au vu des différents espaces utilisés par les associations sur le territoire pour exercer leurs actions et activités sociales, la nécessité de mettre à leur disposition des locaux conformes s'est imposée.

L'enjeu est de disposer d'un outil qui vient ainsi renforcer et compléter l'action du Dôme (espace socio culturel /accès aux droits).

Six associations seront rassemblées sur un même site, dans un espace fonctionnel prenant en compte tous les besoins recensés à ce jour et pouvant émerger (besoins primaires mais également besoins secondaires : de l'alimentation au bien-être physique et physiologique à la renaissance du pouvoir d'agir). Ces associations rencontrent et soutiennent, ensemble ou séparément, environ 2 000 personnes.

La proximité de la structure avec les populations très précarisées du quartier politique de la ville est un atout majeur pour faire tomber la barrière de la mobilité pour les plus fragilisés (peur de sortir du quartier, problèmes de mobilité, difficulté d'accessibilité).

Le Centre communal d'action social (CCAS) n'est aujourd'hui pas présent sur le quartier. Par

sa présence dans les futurs locaux, il sera le coordinateur et le facilitateur du projet en diffusant l'information sur les droits, en luttant contre la fracture numérique, en facilitant les passerelles avec les autres acteurs sociaux de la ville.

Le lieu sera ouvert également au service développement durable, au développement économique et à toutes organisations de l'économie sociale et solidaire porteuses de projets confortant le sens donné à cette Maison.

Ce lieu sera ouvert 6 jours/7 mettant en synergie les acteurs sociaux du territoire pour agir sur la précarité, l'isolement.

Les travaux sont en cours.

Le coût total de l'opération s'élève à 1 683 245 € HT.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Financeurs	Montant	en € %
Etat	336 649 €	20%
Conseil départemental de la Gironde	336 649 €	20%
FEDER	504 974 €	30 %
Bordeaux Métropole	168 325 €	10%
Ville de Talence	336 649 €	20%
Total	1 683 245 €	

La subvention de Bordeaux Métropole au titre de la politique de la ville est de de 168 325 € soit 10 % du coût HT de l'opération, versée en deux fois : 134 660 € soit 80 % à l'ouverture du chantier, et 33 665 € soit 20 % à la réception des travaux.

2.2 Talence, réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps dans le quartier de Thouars

Le stade nautique Henri Deschamps est un équipement sportif, situé dans le quartier de Thouars, quartier prioritaire de la ville de Talence. Il a été construit à la fin des années 60 dans le cadre de la mise en œuvre du plan national « 1 000 piscines ». Cet équipement est aujourd'hui vieillissant et nécessite un projet de rénovation afin de répondre aux normes d'hygiène et de sécurité mais également aux attentes nouvelles du public.

Cet équipement est aujourd'hui composé des éléments suivants :

- un bâtiment principal comprenant accueil, vestiaires, sanitaires et deux bassins (un bassin d'apprentissage et un bassin de 25 mètres avec 5 couloirs),
- un bassin olympique extérieur de 50 mètres, une fosse à plongeon, une pataugeoire et des jeux d'eau,
- des gradins extérieurs accueillant les locaux techniques en dessous.

Avec près de 200 000 entrées par an, cet équipement accueille un public diversifié (clubs, scolaires), ainsi que des manifestations sportives. L'ensemble des établissements scolaires et secondaires de la ville mais également des communes avoisinantes accèdent à l'équipement pour l'apprentissage de la natation scolaire. L'Université et le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) de Bordeaux (et plus particulièrement les Pôles pentathlon, Handi-natation, les Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) et Bordeaux Sciences Agro (BSA) utilisent l'établissement ainsi que de nombreux clubs, en particulier le Cercle des Nageurs de Talence et l'Union sportive talençaise (UST) Plongée le Nautille.

Malgré une campagne de rénovation en 2006, cette piscine est aujourd'hui vieillissante, énergivore, avec des fonctionnements obsolètes et ne répondant plus au besoin

d'aujourd'hui notamment quant à l'accueil de la pratique sportive associative et de haut niveau.

La ville de Talence s'est donc engagée dans une opération lourde de réhabilitation de l'équipement.

Cette opération prévoit :

- une réhabilitation et extension de la zone accueil-vestiaires-sanitaires, des annexes de service et des annexes baigneurs ainsi que des locaux techniques et de traitement de l'eau,
- une réhabilitation de la halle bassin et des bassins extérieurs (bassin d'apprentissage de 12,5 mètres x 12,5 mètres ; bassin de 25 mètres avec 5 couloirs et des plages) avec création de locaux de stockage et d'une infirmerie,
- une transformation du bassin extérieur en bassin nordique de 50 mètres avec 8 couloirs intégrant un sas de mise à l'eau, associé à un espace de bien-être et de récupération pour les sportifs (sauna, hammam, etc.),
- une réhabilitation des tribunes et des locaux de stockage avec création d'une salle polyvalente (préparation physique, coaching, etc.).

Cette opération de réhabilitation doit permettre au stade nautique Henri Deschamps de renforcer sa vocation sportive et d'enseignement et donc de développer la pratique sportive avec la multiplication des créneaux de pratique pour les clubs, les scolaires et universitaires mais également pour le public libre. Des compétitions et manifestations sportives seront également organisées dans l'équipement qui sera le seul à être pourvu d'un bassin nordique de 50 mètres sur le territoire de la Métropole.

Le coût total de l'opération s'élève à 15 799 313,35 € HT.

Le plan de financement prévisionnel proposé par Bordeaux Métropole est le suivant en sachant qu'au titre du Règlement d'intervention « plan piscines », la métropole a octroyé également par délibération n°2021-276 du 21 mai 2021, trois fonds de concours d'un montant total de 4 300 000 €, portant la participation Métropolitaine à 29,57 %.

Financeurs	Montant en €	%
Ville de Talence	4 996 237,32	31,62
Bordeaux Métropole :		29,57
- Règlement d'intervention « plan piscines »	2 500 000	
- Accompagnement exceptionnel du surcoût lié au phasage des travaux	800 000	
Transformation du bassin extérieur en bassin nordique	1 000 000	
Règlement intervention politique de la ville sollicité	371 812,24	
Etat – Fonds de soutien à l'investissement local	2 731 263,79	17,28
Conseil département de la Gironde	1 800 000	11,39
Région Nouvelle Aquitaine	600 000	3,8
Agence Nationale du Sport	1 000 000	6,33
Total	15 799 313,35	100%

La ville de Talence, ayant déjà obtenu un financement de son équipement via le règlement d'intervention plan piscine de la Métropole, ainsi que pour la maison des solidarités, et afin de rentrer dans l'enveloppe financière de clôture du présent dispositif, il est proposé de moduler la subvention dans le cadre du règlement de la politique de la ville à hauteur de 371 812,24 €, au lieu des 500 000 € sollicités.

C'est ainsi que la participation de Bordeaux Métropole demandée au titre du règlement d'intervention de la politique de la ville s'élèvera à **371 812,24 €** (soit 2,35 % du coût HT), versée en deux fois :

297 449, 79 € soit 80 % à l'ouverture du chantier et 74 362,44 € soit 20 % à la réception des travaux.

2.3 - Floirac, rénovation des infrastructures sportives de la plaine de la Burthe

La plaine des sports de la Burthe, comprenant 5 terrains de foot et un de rugby, fait partie du maillage des équipements sportifs de la commune.

Créée en 1975, ces surfaces de jeux sont aujourd'hui vieillissantes. Au-delà des différents problèmes entraînant une diminution de la qualité des installations (fuites, surfaces abimées, dysfonctionnement des arroseurs...), la surface totale de jeu et leurs éclairages est maintenant sous dimensionnée.

Située à moins d'un kilomètre du quartier de Dravemont, elle est facilement accessible pour les habitants de ce secteur, pour les surfaces en accès libre.

Les utilisateurs sont principalement les scolaires et les clubs, avec l'organisation ponctuelle de compétitions. Le temps de jeu hebdomadaire est d'environ 25 heures d'entraînement et 10 heures de compétition, les choix techniques seront donc à adapter en fonction des fréquences d'utilisation des terrains.

Au niveau du sport fédéral, 180 licenciés issus des QPV sont adhérents des sections football et rugby utilisatrices prioritaires de cette plaine.

Par ailleurs, 140 jeunes inscrits dans les salles de citoyenneté (l'une au sein du QPV Jaurès, l'autre sur le secteur Dravemont/Palmer/Saraillère) du territoire floiracais pratiquent le sport dans ces espaces, dans le cadre des activités développées dans les structures municipales.

Aussi, la municipalité a décidé de rénover, agrandir et améliorer les équipements de la plaine des sports. Les travaux se dérouleront entre 2022 et 2023.

Le coût total de l'opération s'élève à 2.436.652 € HT.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Financeurs	Montant	en € %
DETR 2020	183 750 €	7,3 %
Conseil départemental de la Gironde	480 000 €	19,7%
Bordeaux Métropole	487 000 €	20%
Ville de Floirac	1 285 902 €	53%
Total	2 436 652 €	

La participation de Bordeaux Métropole au titre du règlement d'intervention de la politique de la ville est de 487 000 € soit 20 % du coût HT de l'opération, versée en deux fois : 389 600 € soit 80 % à l'ouverture du chantier et 97 400 € soit 20 % à la réception des travaux.

2.4 – Mérignac, création d'un Pôle territorial de coopération jeunesse (PTCJ) pour le quartier Yser-Pont de Madame.

En 2016, la ville de Mérignac a décidé de mettre en œuvre un projet de construction d'un Pôle Jeunesse poursuivant l'objectif d'offrir aux jeunes du bassin de vie mérignacais un lieu de vie (logements sociaux dédiés aux jeunes), d'information, d'accompagnement à l'autonomie et d'accès aux droits, des espaces de « *co-working* ».

Elle s'est associée à douze partenaires institutionnels et associatifs œuvrant dans le domaine de la jeunesse dans le cadre d'un Groupement de Coopération social et Médico-Social intitulé « *Convergence Habitat Jeunes* » (CHJ), afin de porter un projet de « *Pôles Territoriaux de Coopération jeunesse* » (PTCJ) sur les villes de Mérignac, Lormont et Bordeaux.

Ce projet a fait l'objet d'une candidature, portée par le groupement CHJ, en réponse à l'appel à projets financé par l'Etat dans le cadre de son Programme d'Investissements d'Avenir (action « *projets innovants en faveur de la jeunesse* »).

Labellisé à l'issue du processus de sélection, le projet a donné lieu à la signature d'une convention de financement entre l'ANRU et le groupement CHJ, le 10 mars 2017.

La maîtrise d'ouvrage est partagée avec le bailleur Gironde Habitat, la Mission Locale et Technowest Logement Jeunes.

Une convention entre les parties a été approuvée par délibération du Conseil municipal du 4 novembre 2019.

Cette réunion des logements et des espaces de coopération, où travailleront les équipes de la Mission Locale Technowest, de l'association Technowest Logement Jeunes, et de deux services municipaux, le Bureau d'Information Jeunesse et l'Espace Jeunes, permettra aux jeunes de connaître et d'identifier facilement le lieu qui leur sera dédié, et ainsi de leur faciliter l'accès à un espace d'information et de socialisation

Le Pôle se situera à proximité immédiate du collège Jules Ferry et à la lisière du quartier prioritaire Yser Pont de Madame. Il doit être un support des projets des habitants du quartier, à commencer par les jeunes, dans toutes sortes de domaines (citoyenneté, culture, économie, sport, etc.).

Le projet a pris du retard suite à une première procédure de sélection infructueuse. Le démarrage des travaux est prévu en 2022 et l'ouverture de l'équipement est repoussée à 2025.

Le coût prévisionnel total de l'opération est de 8,16 M€ TTC, répartis entre la Ville et Gironde Habitat. Le montant à la charge de la ville s'élève à 3 658 400 € HT.

Le plan de financement envisagé pour la ville de Mérignac est le suivant :

Financiers	Montant	en € %
ETAT (PIA jeunesse)	500 000 €	14%
Région	400 000 €	11%
Département (jeunesse-insertion)	250 000 €	7%
Bordeaux Métropole	330 000 €	9%
CAF de la gironde (jeunesse, vie sociale)	150 000 €	4%
Ville de Mérignac	2 028 400 €	55%
Total	3 658 400 €	100%

La participation de Bordeaux Métropole au titre du règlement d'intervention de la politique de la ville est de 330 000 € (soit 9 % du montant HT à la charge de la commune), versée en deux fois : 264 000 € soit 80 % à l'ouverture du chantier et 66 000 € à la réception des

travaux.

3. La programmation consolidée

Le tableau en annexe 1 permet d'avoir une vision globale de ces crédits de paiement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014,

VU la loi de Programmation pour la ville du 21 février 2014,

VU la délibération n°2003-674 du 19 septembre 2003 relative au Règlement d'intervention habitat et politique de la ville, modifiée par la délibération n°2007/0122 du 23 février 2007 portant sur son actualisation, puis par la délibération n°2015/750 du 27 novembre 2015, et enfin par la délibération n°2019/466 du 12 juillet 2019,

VU la délibération n° 2015-383 du 26 juin 2015 relative au Contrat de ville de la Métropole bordelaise 2015-2020,

VU la délibération n° 2019-583 du 27 septembre 2019 relative à l'avenant n°1 au Contrat de ville de la Métropole Bordelaise 2020-2022,

VU la délibération n° 2021-526 du 23 septembre 2021 relative aux contrats de codéveloppement,

VU la délibération n°2021-276 du 21 mai 2021 relative au Règlement d'intervention « plan piscines » modernisation du stade nautique Henri Deschamps, versement d'un fond de concours,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole participe au financement d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires et de veille active, afin de renforcer la cohésion sociale,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer les subventions d'équipements aux communes de Talence, Mérignac, Floirac sur quatre projets à hauteur de 1 357 137, 24 €,

Article 2 : d'imputer les dépenses aux crédits d'investissements correspondants aux différentes interventions prévus au budget principal de l'exercice 2022, au chapitre 204, compte 2324, fonction 52,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous courriers, conventions et documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MARS 2022 PUBLIÉ LE : 31 MARS 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU
--	---